

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département CALVADOS
		Canton CAEN XVI
	ECOLE MARIE CURIE - ERP N° E 341 00071 000 VISITE DE RECEPTION DES TRAVAUX ARRETE D'OUVERTURE PROVISoire ARRETE N° 2022/291	

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP ;

VU les arrêtés des 4 juin 1982 et 21 juin 1982 modifiés, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP de types R/N/L/X/PA ;

VU le classement de l'établissement en 3^{ème} catégorie, types R/N/L/X/PA ;

VU l'arrêté municipal en date du 20 décembre 2019 autorisant les travaux de requalification de l'école Marie Curie – Extension et réhabilitation de l'existant (PC n° 014 341 19 R 0012) ;

VU le Rapport de Vérifications Réglementaires Après Travaux du Bureau de Contrôle DEKRA en date du 21 décembre 2022 ;

VU la visite de réception des travaux pour la phase 3 « nouveau bâtiment Marie Curie » qui s'est déroulée le 22 décembre 2022 par la commission de sécurité de l'arrondissement de Caen ;

CONSIDERANT que la commission de l'arrondissement de Caen procèdera le 17 janvier 2023 à l'examen du dossier ;

CONSIDERANT que la Ville peut poursuivre malgré tout l'exploitation de son établissement suite aux travaux de requalification de l'école Marie Curie – Phase 3 ;

ARRETE

Article 1 : La Ville d'Ifs est autorisée à poursuivre l'exploitation de l'école Marie Curie située rue de la République à Ifs suite à la visite de réception des travaux effectuée par la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen en date du 22 décembre 2022, sous réserve des prescriptions mentionnées dans le procès-verbal de la Commission Plénière qui aura lieu le 17 janvier 2023.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Calvados ;
- Monsieur le Président de la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen ;
- La Ville d'Ifs – Service Pôle Cadre de Vie, Urbanisme et Environnement ;
- La Ville d'Ifs – Service Enfance et Education ;
- *Monsieur Dominique ROUGEM* Directeur de l'école Marie CURIE. |

Fait à Ifs, le 30 décembre 2022



Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE.